



# LA LETTRE DU MAIRE

JUILLET-AOUT 2020  
N° 66

## L'édito

Chères Saint Clairoise, Chers Saint Clairois,

Dimanche dernier, lors du 2<sup>ème</sup> tour du scrutin des élections municipales, vous nous avez accordé de nouveau votre confiance et je vous en remercie. Le nouveau Conseil Municipal sera constitué de 21 conseillers de la liste majoritaire et de 6 de la liste minoritaire. La mise en place de l'exécutif (avec l'élection des adjoints, la nomination des conseillers délégués, la création des commissions, la nomination des représentants dans les structures extérieures) se fera cet été et vous en serez informés par les compte rendus des conseils municipaux, le site internet de la commune, la prochaine lettre...

La très longue campagne électorale et les élections sont terminées, le programme de nos engagements est chargé et nous serons prêts, à la rentrée, pour débiter leurs mises en œuvre.

Alors que le COVID 19 n'est pas encore vaincu, que des contraintes sanitaires s'imposent toujours, la sécheresse et la canicule reviennent, comme chaque été depuis quelques années.

Soyons positifs, cette pandémie n'a pas eu de conséquences importantes sur la santé de nos habitants, les écoles ont pu rouvrir dès que l'autorisation a été accordée, nos services à la petite enfance et à l'enfance jeunesse fonctionnent cet été (avec même 3 semaines supplémentaires pour l'Accro Enfance). Le sport et la culture pâtissent toujours des conditions sanitaires et nous espérons surtout que nos commerçants, artisans et entreprises arriveront à surmonter les conséquences de la période du confinement. N'hésitez pas à faire un effort supplémentaire cette année en consommant plus chez eux si cela vous est possible, ils sont très importants pour la qualité de notre vie locale.

Encore merci à tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance et je n'oublie pas tous les autres habitants avec lesquels nous allons tenter de rétablir les liens pour mieux pouvoir répondre aux attentes de tous.

Ce 3 juillet 2020,  
Olivier MERLIN

## Vie Communale

Nous vous rappelons que depuis le 1er juillet 2020, l'accueil de la mairie est **fermé au public tous les mercredis après-midi**.



Durant ces dernières semaines difficiles, la municipalité a pu informer une grande partie de la population par sms, ou message vocal, grâce à son système de **télé-alerte** initialement prévu pour alerter en cas de catastrophe.

Ce système est de plus en plus utilisé pour vous informer sur divers événements, tels que les coupures d'eau, travaux, informations scolaires...

Certains administrés n'ont jamais transmis la fiche d'inscription en mairie, Merci de vous inscrire en remplissant **une fiche contact** (disponible en mairie ou en téléchargement sur le site de la ville : *Partie vie pratique onglet sécurité*). Pensez également à demander la suppression en cas de déménagement sur une autre commune.

## Santé - Social

### La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :

- ⇒ Il fait chaud.
- ⇒ La température ne descend pas ou très peu la nuit.
- ⇒ Cela dure 3 jours ou plus.



**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15.**

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) pour consulter la météo et la carte de vigilance.



**Si vous êtes une personne âgée, isolée ou en situation de handicap, pensez à vous inscrire sur le registre canicule de la mairie en retournant le coupon ci-dessous.**

## INSCRIPTION SUR LE REGISTRE CANICULE (CCAS - MAIRIE DE SAINT CLAIR DU RHONE)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Heure à laquelle vous souhaitez être appelé(é) ? : \_\_\_\_\_

Nom d'un référent (famille, ami, voisin) : \_\_\_\_\_ tél : \_\_\_\_\_





## Informations



**Les conseillers municipaux tiendront une permanence en Mairie du 15 au 24 Juillet pour distribuer les masques lavables offerts par la CC Eber, tous les matins, de 10h à 12h. Merci de vous présenter, un par famille, avec une pièce d'identité.**



Chaque année, à l'arrivée du beau temps, nombreux sont les facteurs à être victimes de blessures dues aux morsures de chiens. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur : comme le montrent les accidents déplorés chaque année, tous les chiens, mêmes gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :

- Avoir une boîte aux lettres non accessible pour le chien, y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.

- S'équiper d'une sonnette permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.

- Vérifier la bonne hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.

Si toutes ces dispositions sont mises en place, cela permettra d'éviter les accidents dus aux morsures de chiens dont certaines peuvent se révéler graves et qui, dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs.

La poste met tout en œuvre pour préserver la sécurité des facteurs et assurer une qualité de service irréprochable envers tous ses clients.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

impots.gouv.fr

L'obtention d'un avis d'imposition constitue le second motif de déplacement des usagers aux guichets du trésor public. **La Direction Générale des Finances Publiques vous rappelle que cette démarche peut être effectuée via l'application mobile ou le site impots.gouv.fr**

Vous pouvez également déclarer vos revenus en lignes, télécharger et payer vos impôts (revenus, taxe d'habitation, foncière...) Les avis d'impositions sur les revenus 2019 seront disponibles dans la première quinzaine d'août pour la plus grande partie des foyers fiscaux.

## Les services périscolaires

Vous pouvez d'ores et déjà procéder au renouvellement des inscriptions en ouvrant les activités **Restauration et Périscolaire pour l'année 2020/2021** sur votre portail famille. N'oubliez pas d'actualiser vos informations personnelles.

Une fois cette première étape effectuée, vous pourrez dès le lendemain inscrire vos enfants aux services restauration et périscolaire pour la prochaine rentrée.

Si vous n'avez pas encore de compte, contactez rapidement le service inscriptions scolaires en mairie pour les modalités de fonctionnement.

Les inscriptions pour les mercredis seront effectuées courant Juillet par le service Enfance Jeunesse. 04.74.54.51.17 / 06.89.98.84.66.



## L'agenda

Les séances de cinéma d'été sont maintenues à ce jour. Elles auront lieu dans la cour de l'école du village, dès la tombée de la nuit, dans le respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur aux dates des projections.



**Judi 30 juillet :  
« L'Appel de la forêt »**



**Vendredi 21 août :  
« Le voyage du Dr Dolittle »**

A très bientôt pour une prochaine lettre...

Le Maire,

Olivier MERLIN.

**COUPON D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE CANICULE  
(Personnes âgées, isolées ou en situation de handicap)**

**A RETOURNER EN MAIRIE**